



## Modalités d'inscription et de facturation :

### Inscription

Avant toute inscription, les familles devront impérativement compléter la fiche de renseignement et fournir les documents demandés.

Le dossier d'inscription peut être envoyé par mail, courrier ou déposé dans la boîte aux lettres du centre de loisirs.

Après traitement de ces données, les familles recevront leurs codes et identifiants pour accéder au portail famille.

A chaque rentrée scolaire il est impératif de ne pas oublier de donner votre avis d'imposition de l'année précédente, ainsi que la nouvelle attestation d'assurance scolaire.

Il est important de signaler tout changement (numéro de téléphone, changement d'adresse, et information concernant votre enfant, P.A.I, régime alimentaire, allergies diverses...)

Les demandes d'inscription pour la restauration et les accueils périscolaires se font **15 jours avant la date souhaitée** par le biais du portail famille (rubrique Ecole).

Les inscriptions des mercredis se font **15 jours avant la date souhaitée** par le biais du portail famille à la rubrique CLSH (centre de loisirs).

Les inscriptions pour les vacances s'effectuent par le biais du portail famille à la rubrique CLSH (centre de loisirs). Les dates d'ouverture et de clôture vous sont transmises par mail.

En cas de dépassement de la date de clôture, veuillez prendre contact avec le service enfance à l'adresse [enfance@aulnay-sur-mauldre.fr](mailto:enfance@aulnay-sur-mauldre.fr) ou via [le portail famille](#).

Toutes inscriptions sont soumises à une validation du service enfance.

**Toutes demandes de modification doivent être effectuées au plus tard 7 jours avant la date retenue sur le portail famille.**

En cas de difficultés ou pour toute demande d'information complémentaire, veuillez prendre contact avec le service Enfance.

### Facturation

La facturation est établie à la fin de chaque mois.

#### Majoration et pénalité

- Une absence non justifiée vous sera facturée
- Une inscription hors délais donne lieu à une majoration de 50 % du tarif correspondant à votre coefficient familial
- Une pénalité de retard d'un montant de 10 euros sera appliquée si votre enfant quitte le centre après 19h

## **Modalités de paiement des factures**

Lors de l'inscription au service périscolaire et/ou extrascolaire, des identifiants vous sont envoyés par mail. Pour recevoir vos factures par mail, il vous suffira d'activer le lien envoyé par le service enfance.

Vous pourrez régler vos factures en ligne par carte bancaire ou par chèque en Mairie à l'ordre : « Régie Recette Unique Aulnay-sur-Mauldre », en joignant le talon de la facture ou le numéro de facture. Le paiement en espèce est accepté (un reçu vous sera donné).

Si vous constatez une erreur sur votre facture, veuillez la signaler au service Enfance par mail et une régularisation sera effectuée sur la facture du mois suivant.

En cas de non-paiement, une lettre de relance vous sera adressée. Si la facture n'est pas réglée, une mise en recouvrement sera mandatée auprès du Trésor public.

En cas de difficulté adresser vous au service comptabilité en Mairie OU par mail à [comptabilite@aulnay-sur-mauldre.fr](mailto:comptabilite@aulnay-sur-mauldre.fr)